

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2019  
5<sup>ème</sup> séance

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2019**

L'An deux mille dix-neuf et le vingt-et-un du mois de novembre (**21.11.2019**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 15 novembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BESIERS J-Ph. - REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - FERVAL J-Ph. - Mme CAMPOURCY V. - MM. DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - M. ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM CHAUDERON B. - FOURMENT M. - GUEDON N.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme CARRE N. qui a donné procuration à M. BESIERS J-Ph.  
Mme CARDONA M. qui a donné procuration à Mme BAJON-ARNAL J.  
Mme QUEVAL G. qui a donné procuration à Mme TRESSENS Ch.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme CAMPOURCY V.  
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.  
Mme LUCAS-MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.  
Mme FAUX J. qui a donné procuration à M. PONS M.

**ABSENTS NON EXCUSES :**

Mme HURREAU-SAUVET N. – M. FRANCERIES Ph. - M. COSTES Th.

**ABSENT EXCUSE :**

M. BONNEVIE J-P.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 28 NOVEMBRE 2019**



## Installation de Mme Jeannette FAUX

### APPEL NOMINAL

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame CAMPOURCY Véronique, Secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2019

Adopté à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2019-1**

**Association « Mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de Tarn-et-Garonne »**

#### **- Remplacement de Monsieur Max DURIEU**

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder au vote à main levée pour la désignation du membre appelé à siéger au sein de la « Mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de Tarn-et-Garonne » et en qualité de membre du Conseil d'Administration ;

Adoptée à l'unanimité des votants

- de désigner Madame Nadia BETIN, Conseillère Municipale Déléguée, en tant que membre délégué, aux fins de représentation de la Commune au sein dudit organisme.

Adoptée par 24 voix pour

Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

Il est précisé que Madame Nadia BETIN siègera au Conseil d'Administration de ladite Association.

#### **DELIBERATION N° 11/2019-2**

**Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin**

- **Approbation du nouveau périmètre du syndicat**
- **Approbation de la modification des statuts du syndicat**
- **Désignation des délégués**

Le Conseil Municipal décide :

- 1) d'approuver le nouveau périmètre du Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin comprenant :

- l'adhésion des Communes d'Angeville, Castelferrus, Castelmayran, Caumont, Coutures, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Larrazet, Saint-Aignan et Saint-Arroumex, membres du Syndicat des Eaux de la région de Garganvillar, pour la compétence « Eau potable » ;
- l'adhésion des Communes de Moissac et de Lizac, membres du SIEPA Moissac-Lizac pour les compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif » ;
- l'adhésion des Communes de Castelferrus, Castelmayran, Caumont, Garganvillar, Lafitte et Saint-Aignan pour la compétence « Assainissement collectif ».

avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Adoptée par 24 voix pour

Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

- 2) d'approuver les statuts modifiés du Syndicat, ci-annexés actant notamment :

- l'inclusion dans la compétence « Assainissement collectif » des statuts du Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin, la gestion commune de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur les réseaux unitaires ;

- la modification de la composition du comité syndical issue du nouveau périmètre, selon la règle d'un délégué par membre et d'un délégué supplémentaire par tranche de 2500 habitants ;
- la modification du nom du Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin en « Syndicat Mixte Eaux Confluences » ;

*Adoptée par 24 voix pour*

*Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)*

- 3) de procéder au vote à main levée pour la désignation des six délégués appelés à siéger au Syndicat Mixte Eaux Confluences ;

*Approbation à l'unanimité des votants*

- 4) de désigner :

- o Monsieur BESIERS Jean-Philippe
- o Monsieur DAL CORSO Michel
- o Monsieur REMIA Alex
- o Monsieur FERVAL Jean-Philippe
- o Monsieur KOZLOWSKI Eric
- o Madame FERNANDEZ Françoise

*Adoptée par 24 voix pour*

*Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)*

#### **DELIBERATION N° 11/2019-3**

#### **Rapport annuel 2018 sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur le territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences**

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la communication du rapport annuel, pour l'exercice 2018, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences ;
- de dire que ledit rapport annuel sera ensuite mis à la disposition du public conformément à l'Article L.1411-13 du CGCT.

#### **DELIBERATION N° 11/2019-4**

#### **Rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes Terres des Confluences**

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes Terres des Confluences ;
- de faire part à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences de toutes observations éventuelles sur ledit rapport.

#### **DELIBERATION N° 11/2019-5**

#### **Convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement pour l'intervention sur les temps périscolaires de bénévoles dans le cadre du programme « Lire et Faire Lire »**

##### **- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement pour l'année scolaire 2019-2020, pour l'organisation d'ateliers de promotion de la lecture auprès d'élèves d'écoles maternelles et élémentaires de la Commune, dans le cadre des Temps Périscolaires, au sein du groupe scolaire « Les Cloutiers » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

*Adoptée à l'unanimité des votants*

**DELIBERATION N° 11/2019-6**

**Convention avec le Lycée Jean de Prades de Castelsarrasin dans le cadre de l'Opération lycéens et apprentis au cinéma en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2019/2020 – Académie de Toulouse**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir avec le Lycée Jean de Prades, relative à l'opération Lycéens et apprentis au cinéma en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2019/2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-7**

**Conventions de servitudes avec la Société ENEDIS relatives à un raccordement électrique pour une ligne électrique aérienne 400 volts et à un raccordement d'une ligne souterraine 400 volts réalisés, sur la parcelle communale cadastrée Section A n° 1210 (Chemin de Gandalou – Lieudit Pourrat)**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions de servitudes à intervenir entre la Société ENEDIS et la Commune de Castelsarrasin et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- d'autoriser la Société ENEDIS (ERDF Nord Midi-Pyrénées, 5 avenue Pierre-Gilles De Gennes 81000 Albi) à effectuer les travaux nécessaires à ces installations et à leur entretien, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-8**

**Convention de servitudes avec la Société ENEDIS relative à la réalisation d'une ligne électrique souterraine 400 volts, sur la parcelle communale cadastrée section DB n° 0194 sise 29 rue de l'Usine**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide:

- d'approuver la convention de servitudes à intervenir entre la Société ENEDIS et la Commune de Castelsarrasin et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser la Société ENEDIS (ERDF Nord Midi-Pyrénées, 5 avenue Pierre-Gilles De Gennes 81000 Albi) à effectuer les travaux nécessaires à ces installations et à leur entretien, à ses frais.

Adoptée par 24 voix pour

Et 5 contre (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

**DELIBERATION N° 11/2019-9**

**Convention de servitudes avec la Société ENEDIS relative à la réalisation d'une ligne électrique souterraine 400 volts, sur la parcelle communale cadastrée section CY n° 0024 sise 12 chemin de Notre Dame d'Alem**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de servitudes à intervenir entre la Société ENEDIS et la Commune de Castelsarrasin et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser la Société ENEDIS (ERDF Nord Midi-Pyrénées, 5 avenue Pierre-Gilles De Gennes 81000 Albi) à effectuer les travaux nécessaires à ces installations et à leur entretien, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-10**

**Conventions d'occupation du domaine privé communal au profit de la société OCTOGONE FIBRE pour l'implantation de Sous-Répartiteurs Optique (SRO) n°s 82-018-140 et 82-018-148, Route de Moissac et Rue Paul Descazeaux**

**- Approbations et autorisations de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions d'occupation du domaine privé à intervenir, entre la société OCTOGONE FIBRE et la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout document y afférent ;
- d'autoriser la société OCTOGONE FIBRE à effectuer les travaux nécessaires à ces installations, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-11**

**Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification ainsi que les modalités d'application ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette modification.

Adoptée par 24 voix pour

Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

**DELIBERATION N° 11/2019-12**

**Revalorisation des frais de déplacement**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications ainsi que les modalités d'application ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à ces modifications.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-13**

**Modification des conditions d'attribution de l'Indemnité Spécifique de Service**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification ainsi que les modalités d'application ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette modification.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-14**

**Modification des conditions d'attribution de la prime de service et de rendement**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification ainsi que les modalités d'application ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette modification.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-15****Contrat de concession pour la fourniture, la pose, l'exploitation, la maintenance et la dépose de mobiliers urbains publicitaires****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le contrat de concession pour la fourniture, la pose, l'exploitation, la maintenance et la dépose de mobiliers urbains publicitaires sur la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de concession et toutes les pièces s'y rapportant avec la Société ATTRIA (29 rue Saint-Joseph 31400 Toulouse), candidat pressenti pour ladite concession.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-16****Subvention exceptionnelle au Collège Pierre Flamens**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, au Collège Pierre Flamens, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€, pour l'organisation d'un séjour linguistique et culturel en Angleterre du 28 mars au 04 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-17****Fixation des frais de scolarité d'enfants extérieurs à la Commune – Année scolaire 2019-2020**

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation aux frais de scolarité, pour les enfants extérieurs à la Commune, à 742,67 € par enfant, pour l'année scolaire 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-18****Construction de vestiaires sportifs sur le stade de Gandalou**

- **Demande de subventions : modification du plan de financement**
- **Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Terres des Confluences**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau plan prévisionnel de financement de l'opération et de le transmettre aux partenaires financeurs à savoir l'Etat, la Région, le Département et la Fédération Française de Football ;
- de solliciter un fonds de concours, auprès de la Communauté de Communes Terres des Confluences, pour un montant de 22.381,97 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée par 24 voix pour

Et 5 contre (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

**DELIBERATION N° 11/2019-19****Indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires allouées au Receveur municipal au titre de l'année 2019**

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal (Monsieur Eric Martins) pour assurer des prestations de conseil pour le budget de la Commune et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel, soit pour 2019 (gestion de 360 jours) la somme de 2.792,56 € brut (soit 2.526,44 € net).

Adoptée par 24 voix pour

Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

**DELIBERATION N° 11/2019-20**

**Office Public d'HLM de Tarn-et-Garonne Habitat – Programme de réhabilitation thermique de 75 logements situés 19 rue Mathieu Jouy à Castelsarrasin**

**- Garantie communale pour le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter de garantir l'emprunt, souscrit par l'Office Public d'HLM Tarn-et-Garonne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour les travaux de réhabilitation énergétique sur 75 logements situés 19 rue Mathieu Jouy à Castelsarrasin, pour une somme de 225.000 €, représentant 9,12% du coût total de l'emprunt (2.467.148 €) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 100654, lequel est constitué d'une ligne de prêt :
  - La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
  - De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
  - De dire que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-21**

**Approbation de la fixation libre des attributions de compensation selon la procédure dérogatoire pour la participation au coût de fonctionnement du complexe aquatique intercommunal**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la méthode de fixation libre des attributions de compensation pour le financement du coût de fonctionnement du complexe aquatique intercommunal ;
- d'approuver les montants individuels des attributions de compensation 2019 suivant le tableau ci-dessous :

<b>Communes</b>	<b>AC 2019 fonctionnement</b>	<b>Révision libre</b>	<b>AC 2019 fonctionnement</b>
Castelsarrasin	4 027 795.17 €	-100 000.00 €	3 927 795.17 €
Moissac	3 089 651.72 €	- 100 000.00 €	2 989 651.72 €

<b>Communes</b>	<b>AC 2019 investissement</b>	<b>Révision libre</b>	<b>AC 2019 investissement</b>
Castelsarrasin	- 10 535.70 €		- 10 535.70 €
Moissac	-20 501.29 €		-20 501.29 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec la Communauté de Communes Terres des Confluences ;
- d'accepter le versement d'un fonds de concours en fonctionnement de 100.000 € par an, par la Communauté de Communes Terres des Confluences, jusqu'à la mise en service du centre aquatique intercommunal pour assurer la neutralité budgétaire.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-22**

**Attribution de compensation – clause de revoyure : Approbation de la fixation libre des attributions de compensation selon la procédure dérogatoire**

Le Conseil Municipal décide d'approuver les montants révisés des attributions de compensation de 2019, tels que définis ci-dessous :

Communes	AC 2019 fonctionnement	Révision libre	Régularisation exceptionnelle	AC 2019 fonctionnement
Castelsarrasin	3 927 795.17 €	+ 121 570 €	+ 53 334 €	4 102 699.17 €
Moissac	2 989 651.72 €	+ 42 551 €		3 032 202.72 €
Saint-Nicolas-de-la-Grave	190 387.89 €	+ 2 966 €		193 353.89 €
La-Ville-Dieu-du-Temple	52 142.23 €	+ 2 381 €		54 523.23 €

Communes	AC 2019 investissement	Révision libre	AC 2019 investissement
Castelsarrasin	- 10 535.70 €	- 94 903.00 €	- 105 438.70 €
Moissac	- 20 501.29 €	- 42 551.00 €	- 63 052.29 €
Saint-Nicolas -de-la-Grave	+ 4 189.86 €	- 2 966.00 €	+ 1 223.86 €
La-Ville-Dieu-du-Temple	- 57 593.45 €	- 2 381.00 €	- 59 974.45 €

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2019-23**

##### **Subventions d'équipement versées : fixation de la durée d'amortissement du compte 2046**

Le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement des attributions de compensation d'investissement (compte 2046) à 15 ans.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2019-24**

##### **Admissions en non-valeur**

###### **- Budget principal**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les sommes de 2.464,32 €, 6.364,77 € et 707,75 € sur le Budget principal, qui correspondent à l'ensemble des titres de recettes impayés, figurant dans l'état des présentations et admissions en non-valeur, dressé par le comptable public.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2019-25**

##### **Admission en non-valeur**

###### **- Budget annexe du Port Jacques Yves Cousteau**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 852 € sur le Budget annexe du Port Jacques Yves Cousteau, qui correspond à l'ensemble des titres de recettes impayés, figurant dans l'état des présentations et admissions en non-valeur, dressé par le comptable public.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2019-26**

##### **Admission en non-valeur**

###### **- Budget annexe Restauration**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 311,90 € sur le Budget annexe de la Restauration, qui correspond à l'ensemble des titres de recettes impayés, figurant dans l'état des présentations et admissions en non-valeur, dressé par le comptable public.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2019-27**

##### **Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant et reprises de provisions**

###### **- Budget Principal**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, pour le budget principal, la reprise de provisions budgétaires pour risques et charges de fonctionnement courant, pour un montant de 9.536,84 €.

Adoptée à l'unanimité des votants



**DELIBERATION N° 11/2019-28**

**Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant et reprises de provisions**

**- Budget Annexe Port Jacques-Yves Cousteau**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, pour le Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves Cousteau », la reprise de provisions budgétaires pour risques et charges de fonctionnement courant, pour un montant de 1.860 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-29****Décision Budgétaire Modificative n° 2 - Budget Principal, exercice 2019**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal pour l'exercice 2019.

Adoptée par 24 voix pour

Et 5 contre (M. ANGLÉS, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

**DELIBERATION N° 11/2019-30****Décision Budgétaire Modificative n° 1 - Budget annexe Abattoir, exercice 2019**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe de l'Abattoir, pour l'exercice 2019.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-31****Décision Budgétaire Modificative n° 1 - Budget annexe Port Jacques Yves Cousteau, exercice 2019**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe du Port Jacques Yves Cousteau, pour l'exercice 2019.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2019-32****Débat d'Orientation Budgétaire 2020**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020, conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. ;
- De prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) 2020 sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire 2020;
- De dire que la totalité des éléments du Débat d'Orientation Budgétaire fera l'objet d'une transmission au Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences, conformément à l'article 107 de la Loi NOTRe ;
- De dire que les documents de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire feront l'objet d'une mise en ligne sur le site Internet de la Commune, conformément à ce même article et au décret n° 2016-834 du 23 juin 2016.

**INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

LEVÉE DE LA SEANCE A 20H40